Tisséo Collectivités
Signature électronique de
Jean-Michel LATTES
Signature Electronique
Le 26 mai 2026

D.2026.05.20.8.1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 20 Mai 2026

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.1 – STRATEGIE ENERGETIQUE BUS – Approbation du programme de l'opération « conversion du site de Langlade à l'électrique » et du programme d'achat des bus standard et articulés entre 2027 et 2030

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (points 1-2-7.1 et chapitres 3 et 4)	X [M. Bézerra chapitres 5-6-7 (sauf 7.1) 8-9-10-11]	
BOYER Maxime	X(a/c de l'élection du 2ème VP)	X (M. Andreu-Seigné jusqu'à élection 1er VP incluse)	
BRIAND Sacha		X M. Esnault	
CARLES Joseph	X (jusqu'au point 4.5 y compris point 7.1)	X (M.Cognard a/c du point 4.6 sauf point 7.1)	
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'à élection 1er VP incluse)	X (M. Boyer a/c de l'élection du 2ème VP)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X (jusqu'au chapitre 4.6 inclus y compris 7.1)	X (M. Andreu-Seigné a/c du chapitre 4 sauf point 7.1)	
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X (jusqu'au point 1)	X (M. Lattes a/c du point 2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie	X		
CHERUBIN Laurent		X (Mme Brot)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1- Stratégie énergétique Bus et Sites

La stratégie énergétique du parc bus de Tisséo Collectivités s'est orientée vers le GNV dès 2002, confirmée en 2014 avec l'arrêt des achats de bus diesel.
Afin de faire face aux enjeux majeurs de santé publique et de changement climatique, Tisséo Collectivités se dote d'une stratégie **Bus** et **sites** opérationnelle pour renouveler son parc bus en 15 ans et définir une feuille de route des projets à partir de 2025. En 2025, le parc bus propriété de Tisséo Collectivités compte 572 véhicules. La cible en 2029, à la fin du Contrat de Service Public est de ramener le parc à 435 bus.

Une étude d'actualisation de la stratégie énergétique BUS et SITES a été menée en 2023 et 2024 : elle a comparé 6 scenarios d'évolution entre 2025 et 2040.

Le Comité de Pilotage du 16 janvier 2025 a validé l'orientation pour la période 2027-2030, qui répond aux exigences réglementaires européennes et nationales :

- 50 % des achats de bus électriques (modèle standards) avec un déploiement territorial
- 50 % des achats de bus en GNV mild-hybrides (modèle articulés)**.**

Une présentation aux membres du Bureau du Comité Syndical a été réalisée le 11 juin 2025.
Cette orientation vers un scenario pragmatique et ambitieux sur le plan environnemental est justifiée par les éléments d'analyse suivants :
- les coûts d'investissements sont dans l'épure de la trajectoire d'investissements dédiée au sein de l'étude de soutenabilité budgétaire en vigueur ;
- Une baisse des émissions de CO2 en 2040 (par rapport aux émissions de la situation de départ en 2024) de -19 589 T CO2eq ;
- la disponibilité future des énergies (en particulier le risque sur la disponibilité des biocarburants à l'avenir) ;
- la commande de volumes importants de bus électriques à compter de 2027 profitant ainsi de la maturité technologique de cette filière et des nouvelles générations de batteries avec des garanties étendues pour la durée de vie et l'autonomie.

En parallèle, une réglementation s'applique aux constructeurs de bus européens : en 2030, 90% des bus vendus par les constructeurs devront être électriques, puis 100% en 2035. Plusieurs constructeurs ont d'ores et déjà abandonné (Mercedes depuis 2022) ou pris la décision d'abandonner la production de bus GNV (MAN en 2029).
En associant toutes les règlementations, Tisséo Collectivités envisage les achats de bus après 2030 en 100 % électriques.

Le Comité de Pilotage a validé l'ordre d'électrification progressive des 3 sites bus :

1. Langlade : entre 2028 et 2036
2. Atlanta : entre 2034 et 2038 (+ renouvellement de la station de compression GNV pour 2028, l'actuelle étant d'origine en2002)
3. Colomiers : à partir de 2037.

Entre 2025 et 2040, les investissements bus (travaux d'adaptation des dépôts et acquisitions de véhicules) sont estimés au stade « pré-faisabilité » à 320 M€$_{2025}$. Le montant des investissements fléchés dans la prospective financière était estimé à 395 M€. Leur calendrier précis de décaissement sera intégré dans l'actualisation de l'étude de soutenabilité budgétaire et dans les autorisations de programme correspondantes.

Tisséo Collectivités recourt à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la conversion de son domaine bus à l'énergie électrique. Cet accompagnement spécialisé porte sur les sujets complexes des travaux d'infrastructures, architecture électrique, systèmes de charge intelligents (Charge management System / smart charging), matériel roulant électrique et leur coordination.

Pour rappel, par délibération D.2025.10.08.5.2 du 8 octobre 2025, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé son président à signer le marché correspondant, référencé M 2025-0110, attribué au groupement de bureaux d'études IMING Services / RATP REAL ESTATE.

La tranche ferme de ce marché concerne la 1ère étape de la conversion du domaine bus : les travaux et équipements du site de Langlade ainsi que l'acquisition de 65 bus standards électriques. L'AMO a contribué à établir les éléments programmatiques détaillés ci-dessous.

2- Programme des travaux à réaliser pour la conversion du site de Langlade

1) Acquisition et installation de bornes de recharge pour bus électriques

L'opération comprend l'acquisition, l'installation et la mise en service de 182 bornes de recharge pour bus électriques ainsi que l'ensemble des prestations associées, les travaux de génie civil, le raccordement aux réseaux, les équipements électriques, la signalisation et les dispositifs de supervision et de gestion. La puissance de ces équipements est dimensionnée de sorte à assurer la recharge des bus.

2) Voirie, réseaux, équipements

L'opération comprend l'ensemble des travaux relatifs à la voirie, aux réseaux et aux équipements extérieurs.
Elle inclut les travaux de terrassement, de génie civil et d'aménagement de surface permettant la refonte du remisage des bus.
Elle porte également sur la création, l'adaptation et la réfection des voiries. Elle comprend en outre, la réalisation et le raccordement des réseaux, notamment les réseaux d'eaux pluviales, d'électricité et de télécommunications.
Dans la cadre du phasage progressif des tranches de travaux, l'opération comprend le dévoiement des réseaux enterrés et la dépose des installations GNV.
Au terme du déploiement des bus électriques sur le site, la dernière tranche de travaux comprendra la dépose de la station GNV et de l'ensemble des équipements associés.
Enfin, l'opération intègre la mise à niveau des équipements extérieurs tels que les dispositifs de protection contre la foudre, l'éclairage, la signalisation horizontale et verticale et les espaces verts.

3) Structure

L'opération intègre la construction d'un local de remisage pour véhicule endommagé respectant les prescriptions ICPE de l'arrêté du 03/08/2018.
Il est prévu la construction de locaux techniques destinés à recevoir les équipements électriques type transformateurs.
Les bus remisés seront répartis en îlots séparés par des murs coupe-feu.

4) Implantation d'ombrières photovoltaïques sur le remisage

Le projet prévoit l'étude et, sous réserve d'un retour sur investissement satisfaisant, la réalisation d'une couverture du parking de remisage des bus par des ombrières photovoltaïques permettant de produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire. Les études conduites par le maître d'œuvre permettront d'apporter à la maîtrise d'ouvrage les éléments techniques, économiques et d'exploitation nécessaires à l'appréciation de l'opportunité et des modalités de réalisation de cet équipement.

5) Modification de l'installation électrique

Un nouveau point de livraison assurera la puissance suffisante permettant la desserte des points de charge en électricité. Une boucle haute tension sera créée sur le site assurant l'alimentation des postes de transformation, eux-mêmes assurant l'alimentation des bornes de recharge.
Le poste de livraison existant sera modifié pour servir de secours.

6) Systèmes

L'opération comprend l'intégration d'un système de supervision des bornes de recharge dit Charge Management System (CMS) et d'un système de pilotage de la recharge dit Smart Charging. Ces équipements évolueront en parallèle du déploiement des infrastructures de recharge permettant l'intégration progressive des bornes.

7) Sécurité et sûreté

L'opération comporte une mise à niveau en matière de sûreté et de sécurité du site de Langlade. Les impacts travaux identifiés nécessitent de reprendre les dispositifs de détection intrusion et de surveillance.
Aussi, des mises à niveau de détection incendie et de défense incendie seront effectuées au regard des risques induits par les nouvelles installations créées.

8) Équipements des ateliers de maintenance

Les ateliers de maintenance seront aménagés pour recevoir des équipements nécessaires à la réalisation en sécurité des opérations de maintenance des bus électriques tels que des ponts roulants ou des passerelles fixes avec combles lacunes.
Les travaux seront réalisés par tranches dont les réceptions correspondront aux besoins de mises en services de bus électriques identifiés par l'exploitant Tisséo Voyageurs.
Les travaux seront réalisés sur le site de Langlade en exploitation, ce qui complexifie la définition des différentes tranches de travaux.
La coordination entre programmes « BUS » (acquisition des véhicules) et « SITES » (déploiement des infrastructures de chargement électrique) et le planning de l'ensemble de l'opération entrainent des réceptions de travaux phasées avec les mises en service des bus électriques échelonnées.
Le budget estimatif établi par le Maître d'Ouvrage tient compte de la complexité technique, d'un découpage en plusieurs tranches de travaux et de la réalisation des travaux en site exploité.

Le montant estimatif de l'opération est de 39,545 M€ HT décomposé comme suit :

- Prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre : 3 200 k€ HT
- Travaux : 32 000 k€ HT, dont 23,240 k€ de travaux d'électrification du site
- Prestations diverses (contrôle technique, coordination SSI…) : 550 k€ HT
- Raccordement électrique : 200 k€
- Aléas (10%) : 3 595 k€.

Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :

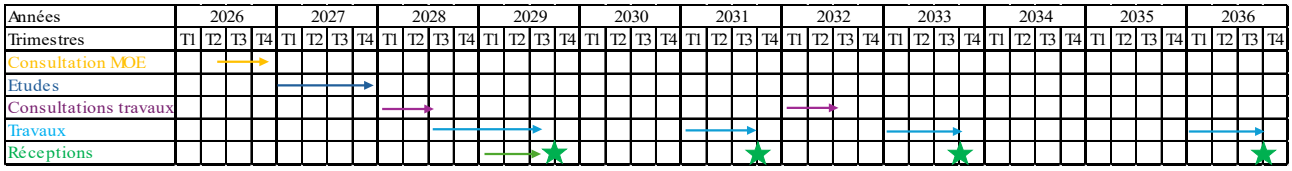

3- Programme d'achat des bus standards électriques pour le site de Langlade entre 2027 et 2030

Par délibération n° D.2025.12.17.5.3 du 17 décembre 2025, le Comité Syndical a validé la stratégie la plus pertinente pour l'achat des bus standards électriques jusqu'en 2030, en prenant en considération l'ensemble des critères prix, qualité, délai mais également la sécurisation juridique et la complexité de mise en œuvre.

Le Comité Syndical a approuvé le recours à la CATP pour lancer un marché subséquent et pour commander les bus standards électriques correspondant aux besoins connus jusqu'en 2030.

Les besoins dans cette période concernent l'acquisition d'au maximum 80 bus, dont 65 bus correspondants aux besoins identifiés depuis le 1er trimestre 2025.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle, est construite sur une estimation de 600 000 € HT / bus standard électrique y compris les batteries, donc de 39 M€ HT pour 65 bus standards électriques.

Le marché subséquent mentionnera un maximum de commande possible de 80 véhicules afin de prévoir d'éventuels ajustements de l'offre. Si tel est le cas, les modifications budgétaires devraient intervenir à plusieurs niveaux (CSP, marché bus, autorisation de programme, …)

La même délibération n° D.2025.12.17.5.3 a autorisé le recours à la CATP pour la commande des 65 bus standards électriques dont la livraison interviendra en plusieurs étapes coordonnées avec les mises en services des chargeurs électriques.

4- Programme d'achat des bus articulés GNV mild-hybrides entre 2027 et 2030

Pour la période 2027-2030, la stratégie énergétique exposée au paragraphe 1 a validé l'achat de bus articulés GNV mild-hybrides.
Par délibération n° D.2024.02.07.5.1 du 7 février 2024, le Comité Syndical a autorisé le recours à la CATP pour le lancement d'un marché subséquent pour l'acquisition de bus articulés GNV mild-hybrides.
La CATP a attribué ce marché subséquent à IVECO BUS pour un montant maximum de 37,1 M€ HT.
Enfin, par délibération D.2024.10.16.5.4 du 16 octobre 2024, le Comité Syndical a autorisé la commande 2024 de 12 bus à IVECO BUS sur ce marché subséquent pour un montant maximum de 6,6 M€ HT.

Les besoins supplémentaires identifiés depuis le 1er trimestre 2025 sont :

- 30 bus articulés GNV mild-hybrides pour janvier 2028
- 25 bus articulés GNV mild-hybrides pour janvier 2029

La commande de ces 55 véhicules est prévue dans le cadre du marché subséquent existant dont IVECO BUS est titulaire.
L'enveloppe prévisionnelle pour ces 55 bus articulés GNV mild-hybrides se monte à 31,5 M€ HT incluant les systèmes (valideurs, routeurs,…), ce qui correspond à un coût moyen de 573 000 € HT / bus articulé GNV mild-hybride.

Compte-tenu de l'horizon de commande des bus articulés électriques (163 entre 2031 et 2040), il est trop tôt pour déterminer tant la technologie que la stratégie d'achat.
A partir de 2034, de nouveaux besoins en bus standards électriques sont d'ores et déjà identifiés.
Il conviendra d'actualiser la stratégie d'achat bus après 2030 en fonction des évolutions des paramètres technico-économiques.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme des travaux d'infrastructures à réaliser pour la conversion du site de Langlade pour un budget estimatif de 39,545 M€ HT, d'approuver le programme d'acquisition de bus entre 2027 et 2030 pour un budget estimatif de 39 M€ HT pour 65 bus standards électriques et 31,5 M€ HT pour 55 bus articulés GNV mild-hybrides, d'autoriser le Président à recourir à la CATP pour la commande de 65 bus standards électriques entre 2027 et 2030, d'autoriser le Président à recourir à la CATP pour la commande de 55 bus articulés GNV mild-hybrides sur le marché existant avec IVECO BUS, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires.

***

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des travaux à réaliser pour la conversion du site de Langlade à l'électrique pour un montant estimatif de 39,545 M€ HT.

ARTICLE 2 : APPROUVE le programme d'achat de 65 bus standards électriques pour un montant estimatif de 39 M€ HT et le programme d'achat de 55 bus articulés GNV mild-hybrides pour un montant estimatif de 31,5 M€ HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à recourir à la CATP pour la commande de 55 bus articulés GNV mild-hybrides dans la limite de 31,5 M€ HT sur le marché subséquent attribué à IVECO BUS, d'une part, et pour la commande de 65 bus standards électriques pour un montant estimatif de 39 M€ HT.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement des commandes susvisées.

ARTICLE 5 : **DIT** que les dépenses seront inscrites aux budgets 2026 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260526-20260520-8-1D-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026